

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 7 avril 2026

Budget Emploi 2026 et ACS : la FASS alerte sur les décisions unilatérales aux conséquences graves pour le secteur social-santé à Bruxelles

La FASS, fédération représentative des employeurs du secteur social-santé bruxellois, alerte sur les décisions récentes relatives aux aides à l'emploi ACS et sur les coupes prévues dans le budget Emploi 2026 voté au Parlement bruxellois le 27 mars, qui fragilisent directement des centaines de services et de postes dans le social-santé de la région.

Des coupes qui menacent l'emploi et les services

Ces derniers jours, plusieurs associations membres de la FASS, ont reçu, par courrier recommandé, une décision de dénonciation du ministre de l'Emploi de leurs conventions ACS dans le cadre de l'article 20, avec fin annoncée de la subvention pour les postes concernés et un préavis de six mois prenant cours le 1^{er} avril 2026.

Ces décisions s'inscrivent dans un cadre budgétaire qui prévoit notamment, pour les ACS, le passage de 100% à 95% de subventionnement pour tous les secteurs, le gel des indexations, la suppression de dérogations et la récupération d'avances, alors que de nombreuses structures sont déjà fragilisées par les économies des dernières années.

Pour le secteur social-santé bruxellois, ces mesures se traduiront concrètement par des risques de non-remplacement, de suppression de postes et de réduction de services à la population (accueil, accompagnement social, santé mentale, soutien aux publics fragilisés, etc.).

Un décalage avec les engagements annoncés

La déclaration de Politique Régionale (DPR) annonçait un monitoring et une évaluation du dispositif ACS, en concertation avec le secteur, sans évoquer de coupes linéaires ou de remise en cause structurelle du système.

Or, le budget 2026 opère un tournant en introduisant des économies importantes sur les ACS, sans que les associations n'aient été concertées ni informées en amont.

La FASS s'inquiète également du fait que la date de décision ministérielle mentionnée dans les courriers de dénonciation de convention est antérieure au vote du budget au Parlement, ce qui pose des questions de sécurité juridique et de transparence des procédures. Cette inquiétude est renforcée par la démission récente de la Directrice générale d'Actiris, qui motive son départ par le manque d'écoute et de concertation de l'administration par le politique.





Fédération des associations sociales et de santé

La FASS demande :

- la suspension immédiate des dénonciations de conventions ACS article 20, dans l'attente d'une clarification complète de la base juridique, du calendrier et des modalités de ces mesures ;
- le respect des engagements de la DPR : un véritable monitoring et une évaluation du dispositif ACS, avec analyse d'impact et participation des acteurs de terrain avant toute nouvelle mesure d'économie ;
- l'ouverture sans délai d'une concertation structurée avec les partenaires sociaux et les fédérations représentatives du secteur social-santé ;
- la garantie d'un financement stable, indexé et structurel des postes ACS, condition indispensable pour maintenir l'emploi, la continuité des services et la qualité de l'accompagnement offert à la population bruxelloise.

Contact FASS

Emmeline Orban

GSM : 0487 20 63 92

emmeline.orban@fass.be

www.fass.be



Fédération des Associations Sociales et de Santé asbl

Contact info@fass.be + www.fass.be

Siège [rue Gheude](http://www.ruegheude.be) 49, 1070 Anderlecht + **N° entreprise** 0454.268.717 + RPM Bruxelles